



Vingt-cinquième session
Nairobi, 17-23 avril 2015

Projet de compte rendu du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa vingt-cinquième session

I. Organisation de la session (points 1 à 4 de l'ordre du jour)

A. Ouverture de la session

1. La vingt-cinquième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a été ouverte le vendredi 17 avril 2015 à 9 h 15 par M. Franz Marré (Allemagne), Rapporteur de la vingt-quatrième session du Conseil.
2. Le Conseil d'administration a observé une minute de silence en hommage à tous ceux qui ont perdu la vie dans l'attentat terroriste commis à l'Université de Garissa le 2 avril 2015.
3. Des déclarations liminaires ont été prononcées par la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi, Mme Sahle-Work Zewde, qui a également lu une déclaration au nom du Secrétaire général; par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), M. Achim Steiner; par le Directeur exécutif d'ONU-Habitat, M. Joan Clos; et par le Président du Kenya, M. Uhuru Kenyatta.
4. Dans sa déclaration, la Directrice générale a fait observer que 2015 revêtait une importance particulière pour l'Organisation des Nations Unies, puisque plusieurs manifestations majeures se dérouleraient cette année, notamment la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui devait se tenir à Addis-Abeba en juillet; le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, qui devait se tenir à New York en septembre; le soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, au mois d'octobre; et la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, convoquée à Paris en décembre. Elle a expliqué qu'ONU-Habitat avait un rôle décisif à jouer dans toutes ces initiatives. L'Office des Nations Unies à Nairobi jouait un rôle important dans les activités destinées à réformer l'Organisation et à renforcer son efficacité. Le 1^{er} juin, avant que le Siège à New York ne le fasse, l'Office, le PNUE et ONU-Habitat commenceraient à utiliser le progiciel de gestion intégré Umoja qui, en rationalisant les processus, permettrait de faire évoluer la façon dont l'Organisation des Nations Unies travaillait. En outre, on était en train de mettre au point un dispositif de prestation de services centralisée, outil visant à améliorer la rentabilité qui s'appuierait sur Umoja, en regroupant certaines fonctions administratives en un seul et même endroit. Nairobi était bien placé pour jouer un rôle de premier plan sachant qu'il était le seul lieu d'affectation dans le monde du Sud.
5. Dans sa déclaration, le Directeur exécutif du PNUE a rappelé que le PNUE et ONU-Habitat travaillaient ensemble depuis très longtemps et que cette collaboration reposait sur la reconnaissance mutuelle de l'importance et de l'interdépendance des questions urbaines, de l'environnement et du développement durable. Pour concevoir une intervention collective et efficace face aux changements climatiques, il fallait que la communauté internationale s'intéresse aux villes. Bien que la population des zones rurales eût migré vers les zones urbaines pour bénéficier de services

publics tels que les soins de santé et l'éducation, la qualité de vie dans les villes n'était pas toujours meilleure du fait de problèmes tels que la pollution, les déchets et de mauvaises liaisons de transport. En effet, le manque de planification urbaine et la nature chaotique de certaines villes pouvaient avoir un effet négatif sur le bien-être et la santé de la population, voire réduire l'espérance de vie. En outre, les services publics ne pouvaient pas s'adapter au taux de croissance rapide des populations urbaines, ce qui avait conduit à une escalade des coûts.

6. Le Directeur exécutif a estimé qu'ONU-Habitat et le PNUE devaient coopérer en vue de tirer le meilleur parti de leurs capacités complémentaires et de faire le meilleur usage possible de leurs ressources afin de mieux répondre aux besoins des États membres et de donner effet à l'initiative « Unis dans l'action » de l'ONU. Les deux organismes devaient également œuvrer de concert au façonnement et à l'enrichissement du programme mondial. La Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui devait se tenir à Quito en octobre 2016, serait l'occasion de faire évoluer la réflexion sur l'urbanisation. Le PNUE avait annoncé qu'il verserait une contribution de 500 000 dollars au titre de la Conférence, ce qui témoignait de l'appui qu'il apportait aux activités d'ONU-Habitat et de l'existence de liens étroits entre les deux organisations.

7. Le Directeur exécutif a déclaré que l'importance de la dimension environnementale de l'urbanisation avait évolué et que cet aspect constituait désormais non plus un élément accessoire mais une considération essentielle. Il ne s'agissait plus simplement de créer des espaces verts dans les zones urbaines : l'idée était de faire en sorte que les gens puissent vivre une vie saine dans des villes efficaces qui contribuaient à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation, plutôt qu'à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. C'était là un tournant pour le programme pour les villes, pour ONU-Habitat et pour tout le système des Nations Unies, et le PNUE était fier d'être à la hauteur de ce défi.

8. Dans sa déclaration, le Directeur exécutif d'ONU-Habitat a affirmé qu'à la Conférence Habitat III, les participants s'attacheraient à évaluer dans quelle mesure le programme pour les villes avait évolué depuis les deux premières conférences, qui s'étaient tenues à Istanbul (Turquie), en 1996, et à Vancouver (Canada), en 1976, en plus d'examiner l'avenir de l'urbanisation. Les objectifs du Millénaire pour le développement avaient été une avancée considérable qui avait permis d'unir la communauté internationale et d'atténuer des problèmes tels que l'extrême pauvreté et le manque d'installations d'assainissement. Dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 et dans le sillage de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, cependant, il fallait envisager de nouveaux objectifs, qui assureraient l'équité et la prospérité de la population mondiale. On espérait qu'un accord contraignant universel, qui était essentiel pour l'avenir de la Terre, serait conclu à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Conférence-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. À cet égard, le secteur urbain devait réduire ses émissions de gaz à effet de serre, qui représentaient alors quelque 70 % de l'ensemble des émissions mondiales, tout en garantissant l'accès à l'énergie pour les habitants des pays en développement. ONU-Habitat proposait de nouveaux modèles de développement urbain durable et de nouvelles idées pour lutter contre les changements climatiques. Le Directeur exécutif a souligné qu'il importait de faire preuve d'optimisme et d'adopter une démarche clairvoyante et stratégique. L'urbanisation était une source essentielle de développement; les résultats positifs, comme la prospérité, devaient être mis en balance avec les effets externes négatifs, tels que la congestion routière et la pollution.

9. Le Directeur exécutif d'ONU-Habitat a indiqué qu'au cours des 40 dernières années, de nombreux pays d'Asie s'étaient beaucoup urbanisés. Actuellement toutefois, c'était le continent africain qui était engagé dans un processus rapide d'urbanisation. Le fait que de nombreuses personnes allaient s'installer dans les villes dans les pays à faible revenu par habitant engendrait des difficultés mais ouvrait également d'immenses possibilités en termes de développement durable. Depuis toujours, l'agriculture précédait l'industrialisation, qui avait été remplacée par le secteur des services et l'économie du savoir. Le développement urbain durable futur de l'Afrique dépendait de la façon dont le continent assurerait l'équilibre entre le développement agricole, l'industrialisation et l'émergence du secteur tertiaire. L'investissement dans le secteur tertiaire, secteur le plus dynamique de l'économie, pouvait ouvrir d'immenses perspectives. Il était essentiel d'adopter une nouvelle vision optimiste pour mettre à profit les aspects positifs de l'urbanisation et le changement d'orientation qui, comme le Directeur exécutif l'a suggéré, devait s'opérer en Afrique. Pour terminer, l'orateur a dit espérer que la plateforme internationale qu'est ONU-Habitat pourrait contribuer à l'élaboration d'un programme mondial d'urbanisation durable basé en Afrique.

10. Dans sa déclaration, M. Kenyatta a affirmé qu'il était clair que le développement durable devait occuper une place importante dans le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable. Lorsque l'ONU avait été créée, 70 ans plus tôt, le monde ne comptait que 30 % de zones urbaines. Le taux d'urbanisation avait explosé depuis lors, en particulier dans les pays en développement, et on estimait que la grande majorité des habitants de la planète vivraient dans des zones urbaines d'ici à 2050. Enfin, le coût de la planification du développement urbain était inférieur à celui de l'absence de planification, cette dernière posant de graves problèmes, tels que la criminalité et les problèmes de santé. Notant qu'il n'existait pas de frontières à proprement parler entre zones urbaines et espaces ruraux, l'orateur a estimé que l'incidence de l'urbanisation sur la réduction de la pauvreté s'expliquait par les liens économiques entre milieux urbains et ruraux: les villes créaient une demande de produits en provenance des zones rurales, comme les denrées alimentaires et les ressources naturelles, tandis que les citadins envoyaient des fonds vers les zones rurales. Il a qualifié le thème de la session d'opportun et de pertinent, exhortant la communauté internationale à prendre acte des aspirations de milliards de personnes dans le Sud qui continuaient de vivre dans des zones rurales et devaient avoir accès à des services d'assainissement et à d'autres services. Faisant observer qu'ONU-Habitat devait être largement connu du public, être doté de moyens d'action et disposer des ressources dont il avait besoin afin d'être un partenaire efficace pour les gouvernements, l'orateur a affirmé que le gouvernement de son pays s'était engagé à verser un million de dollars en faveur d'Habitat III et au titre des ressources du secrétariat à des fins non déterminées.

11. Le texte du message du Secrétaire général est reproduit dans l'annexe [] au présent compte rendu.

12. À l'issue des déclarations liminaires ont été présentés les Prix mondiaux de l'habitat pour 2014-2015. Le premier lauréat était la Y-Foundation, organisation finlandaise jouant un rôle de premier plan en vue de mettre un terme à la situation des sans-abris de longue durée en Finlande. Le second était un projet intitulé « Liter of light », qui fournissait des éclairages à bas prix et respectueux de l'environnement utilisant des bouteilles en plastique recyclées.

B. Participation

13. Les États ci-après, membres du Conseil d'administration, étaient représentés : [À compléter].

14. Les États ci-après, non membres du Conseil d'administration, ont participé en qualité d'observateur : [À compléter].

15. Les organes des Nations Unies et institutions spécialisées ci-après étaient représentés : [À compléter].

16. Les représentants des organisations intergouvernementales ci-après ont également participé : [À compléter].

17. La liste intégrale des participants à la session se trouve dans la liste finale des participants parue sous la cote HSP/GC/25/INF/[].

C. Élection du Bureau

18. À sa 1^{re} séance plénière, tenue dans la matinée du vendredi 17 avril 2015, le Conseil d'administration a élu les membres du Bureau ci-après pour la session :

Président :

M. Ján Ilavský (Slovaquie)

Vice-Présidents :

M. Franz Marré (Allemagne)

M. Nii Lantey Vanderpuye (Ghana)

Mme Nandita Chatterjee (Inde)

Rapporteur :

M. Fernando Lugris (Uruguay)

D. Vérification des pouvoirs des représentants

19. Conformément au paragraphe 2 de l'article 16 du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Bureau a fait savoir au Conseil d'administration à sa 5^e séance plénière, tenue dans la matinée du mardi 21 avril, qu'il avait examiné les pouvoirs soumis par les délégations participant à la vingt-cinquième session du Conseil d'administration et les avait jugés en bonne et due forme. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport du Bureau sur cette question à la même séance plénière.

E. Adoption de l'ordre du jour

20. À sa 1^{re} séance plénière, tenue dans la matinée du vendredi 17 avril 2015, le Conseil d'administration était saisi des documents HSP/GC/25/1 et Add.1. En outre, le Président a rappelé que le Directeur exécutif avait, le 14 avril, écrit aux membres du Conseil pour demander l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, ayant trait à l'amendement de l'article 19 du règlement intérieur.

21. Comme suite à la demande du Directeur exécutif, le Conseil d'administration a adopté, pour sa vingt-cinquième session, l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Vérification des pouvoirs des représentants.
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
5. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination.
6. Dialogue sur le thème spécial de la vingt-cinquième session du Conseil d'administration.
7. Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2016-2017.
8. Ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session du Conseil d'administration et autres dispositions à prendre en vue de cette session.
9. Amendement au règlement intérieur du Conseil d'administration.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport de la session.
12. Clôture de la session.

F. Organisation des travaux

22. À sa 1^{re} séance plénière, tenue dans la matinée du vendredi 17 avril 2015, le Conseil d'administration a créé un comité plénier, auquel il a renvoyé les points 5, 7 et 8 de l'ordre du jour. Le Conseil examinerait le point 6 et les questions découlant des points 5, 7 et d'autres points au cours de ses séances plénières.

23. Les travaux des séances plénières pour les trois premiers jours de la session ont été divisés en deux segments : un segment de haut niveau comportant un débat général entre les ministres et d'autres représentants de haut niveau, les premier et deuxième jours; et un dialogue sur le thème spécial de la session entre les gouvernements, les autorités locales et d'autres partenaires, le troisième jour.

24. Le Conseil d'administration a également créé un comité de rédaction pour examiner les projets de résolution soumis au Conseil d'administration. Il a été convenu que les projets de résolution recommandés par le Comité des représentants permanents seraient d'abord examinés par le Comité plénier, que le Comité plénier les soumettrait au comité de rédaction pour qu'il les examine de manière plus approfondie, suite à quoi le Comité plénier transmettrait ces projets de résolution au Conseil d'administration pour qu'il les adopte éventuellement en plénière.

25. Le Conseil d'administration a également constitué un groupe de travail, présidé par M. Michal Mlynar (Slovaquie), pour examiner la proposition d'amendement à l'article 19 du règlement intérieur du Conseil d'administration et lui faire rapport pendant la session.

26. Pour l'examen des points de l'ordre du jour, le Conseil d'administration était saisi des documents correspondants indiqués dans l'ordre du jour provisoire annoté de la session (HSP/GC/25/1/Add.1).

G. Déclaration de politique générale du Directeur exécutif

27. Présentant sa déclaration de politique générale, le Directeur exécutif a énoncé l'orientation stratégique actuellement donnée aux travaux d'ONU-Habitat, qui s'appuyait essentiellement sur une nouvelle vision du rôle de l'urbanisation dans le développement durable. L'urbanisation n'était pas simplement un phénomène démographique, car elle constituait un moteur plutôt qu'une conséquence du développement et pouvait permettre à la communauté internationale de surmonter de nombreux défis majeurs auxquels elle faisait face; les gouvernements avaient, dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, estimé que l'urbanisation ouvrait de nombreuses possibilités. Cette orientation stratégique procédait de l'idée selon laquelle l'urbanisation constituait un mode de vie et prenait en considération les multiples avantages associés à une urbanisation planifiée. Les politiques, la planification et la conception pouvaient tirer parti de l'urbanisation de manière à ce qu'elle contribue aux piliers économique, social et environnemental du développement durable.

28. Au cours des 50 dernières années, de nombreuses initiatives urbaines ont été sous-tendues par le modèle d'urbanisation adopté au niveau international. Quoique ses avantages économiques soient incontestables, les villes représentant près de 70 % du produit intérieur brut mondial, ce modèle n'avait pas permis de remédier aux problèmes sociaux et environnementaux. Des progrès avaient certes été accomplis dans la réduction de la pauvreté, mais les inégalités se faisaient croissantes dans les villes qui, en outre, contribuaient pour 70 % aux émissions de gaz à effet de serre. Il ne s'agissait pas d'un modèle viable. Il importait donc que le Nouveau Programme pour les villes, qui devait être conçu à l'occasion de la Conférence Habitat III, tienne compte des trois piliers du développement durable, en favorisant le rôle économique des villes tout en s'attaquant aux problèmes sociaux et environnementaux.

29. ONU-Habitat avait récemment adopté une démarche plus stratégique et globale, en s'appuyant sur sa nouvelle vision énoncée dans le cadre du Plan stratégique pour 2014-2019. Insistant sur les nombreux résultats positifs, le Directeur exécutif a souligné que cette démarche différait des précédentes, plus sectorielles et fragmentées, qui avaient principalement mis l'accent sur les symptômes. La nouvelle démarche reposait sur deux principes, à savoir qu'il existait une corrélation positive entre l'urbanisation et le développement et que la qualité et la quantité des produits urbains étaient liés à la qualité et aux caractéristiques de l'urbanisation. La démarche en trois volets adoptée était axée sur les trois premiers domaines d'intervention du Plan stratégique : la législation, les terres et la gouvernance en milieu urbain; la planification et l'aménagement urbains; et l'économie urbaine et les finances municipales. Un quatrième domaine d'intervention, les services urbains de base, s'était également vu accorder la priorité.

30. S'agissant du logement, ONU-Habitat s'employait à réaliser le droit à un logement pour tous par le biais d'une démarche stratégique mettant le logement au cœur de la ville. Pour ce qui était des stratégies de réduction des risques, l'amélioration des tissus urbains, notamment l'aménagement de l'espace public commun en tant que priorité fondamentale, était également accélérée, car elle constituait la ligne d'action la plus efficace. Le principe de la « reconstruction en mieux » permettrait à ONU-Habitat de contribuer à la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030, qui avait été adopté peu auparavant. Mettant en exergue le fait que les femmes ne bénéficiaient pas des bienfaits que procurait l'urbanisation ainsi que le problème que représentait le chômage croissant des jeunes, le Directeur exécutif a fait observer que les questions concernant l'égalité des sexes et les jeunes étaient des questions transversales importantes dans les travaux d'ONU-Habitat et a présenté plusieurs initiatives menées à cet égard.

31. Un instrument clef de la mise en œuvre de la stratégie d'ONU-Habitat dans les pays était le descriptif de programme de pays, qui visait à renforcer l'appropriation au niveau national et était lié au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans les pays et aux plans nationaux de développement qui s'y rattachaient. ONU-habitat avait également fait une large place à la prévention et au règlement des conflits fonciers par le biais de son Réseau mondial d'outils fonciers.

32. S'étendant sur le Nouveau Programme pour les villes, le Directeur exécutif a souligné qu'il offrait la possibilité de réaliser un changement d'orientation conformément aux objectifs de développement durable et, en particulier, l'objectif 11 proposé, à savoir « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». Le programme, qui prônait aussi les principes énoncés dans le programme de développement pour l'après-2015, devrait promouvoir l'avènement de villes résilientes, sûres, socialement inclusives et économiquement

productives et pouvait être mis en œuvre à différentes échelles et dans divers contextes. Pour que l'urbanisation soit un moteur de transformation, trois domaines devaient figurer au cœur du programme : le renforcement de la législation et de la gouvernance urbaines; l'élaboration et la mise en œuvre de politiques urbaines nationales et une planification et une conception plus dynamiques; et l'exploitation de l'économie urbaine, y compris le renforcement des finances municipales. Des efforts concertés auraient de vastes incidences positives, notamment l'augmentation de la productivité économique, une hausse de la croissance équitable, une plus grande responsabilisation et la création d'effets multiplicateurs. ONU-Habitat avait participé et contribué à l'élaboration des objectifs, car Habitat III, qui allait être la première conférence mondiale des Nations Unies à se tenir après l'adoption des objectifs de développement durable, devait être conforme à l'esprit du programme de développement pour l'après-2015.

33. En conclusion, le Directeur exécutif a indiqué qu'ONU-Habitat avait continué à contribuer au Nouveau Programme pour les villes et à promouvoir la prise en compte du rôle important de l'urbanisation dans le développement durable, la lutte contre les changements climatiques et le programme social mondial. ONU-Habitat avait besoin que les États membres lui prêtent un appui sans réserve, notamment par le versement de davantage de contributions non préaffectées. Le Directeur exécutif a affirmé que même si l'urbanisation posait un défi majeur, chaque défi était porteur de nouvelles perspectives.

H. Travaux du Comité plénier (points 5, 7 et 8 de l'ordre du jour)

34. Le Comité plénier créé par le Conseil d'administration à sa 1^{re} séance plénière était présidé par l'un des trois vice-présidents du Conseil d'administration, M. Nii Lantey Vanderpuye (Ghana). Il a tenu [] séances du 17 au [] avril. À sa 1^{re} séance, tenue dans l'après-midi du vendredi 17 avril 2015, le Président a informé le Comité qu'il examinerait les points 5, 7 et 8 de l'ordre du jour.

35. [À compléter]

I. Travaux du Comité de rédaction et adoption des résolutions (points 5, 7 et 8 de l'ordre du jour)

36. Le comité de rédaction a tenu [] séances durant la session et il est parvenu à un consensus sur les [] projets de résolution.

37. [À compléter]

III. Segment de haut niveau et dialogue sur le thème spécial de la vingt-cinquième session du Conseil d'administration (points 5 à 7 de l'ordre du jour)

A. Segment de haut niveau

38. À sa 2^e séance plénière, tenue dans l'après-midi du vendredi 17 avril 2015, le Conseil d'administration a examiné les points 5 à 7 de l'ordre du jour et entamé le débat général de haut niveau sur ces points de l'ordre du jour. Le débat général s'est poursuivi à ses 3^e et 4^e séances, tenues le lundi 20 avril 2015.

39. Il a été généralement convenu que l'urbanisation rapide, en particulier dans les pays en développement, posait des défis de taille pour le développement durable. Il a également été largement admis qu'en planifiant de manière intégrée les établissements humains sur l'ensemble des établissements ruraux et urbains, l'urbanisation pourrait être mise à profit pour assurer un développement social et économique durable. Un représentant a toutefois fait remarquer que les pays au territoire terrestre limité devaient soigneusement mettre en balance les avantages de l'urbanisation et les effets potentiellement néfastes liés à la disparition définitive des terres arables.

40. Un certain nombre de représentants, dont un représentant s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a déclaré qu'il fallait recourir à des méthodes multisectorielles et multipartites pour parvenir à un développement urbain durable et des établissements humains. Quelques représentants ont souligné qu'il importait de faire participer les populations locales à l'aménagement du territoire. Certains représentants ont également dit que le projet de lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale, établi par ONU-Habitat, pourrait servir de cadre universel pour guider les processus de planification.

41. Plusieurs représentants, dont un représentant s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont déclaré qu'il était indispensable que les plans d'établissements humains s'intéressent à la réduction des risques de catastrophes et à la gestion des catastrophes. Deux représentants ont proposé de mettre en commun les compétences de leur pays en matière de prévention des risques de catastrophes climatiques et d'intervention rapide en cas de catastrophes climatiques. Certains représentants ont souhaité que la réhabilitation urbaine se voie accorder plus d'attention. Plusieurs représentants se sont dits préoccupés par les conséquences des changements climatiques et l'un d'entre eux a évoqué le rôle clef que les villes pourraient jouer dans l'action menée pour lutter contre ce problème.

42. Il a été généralement admis, y compris par plusieurs représentants s'exprimant au nom de groupes de pays, qu'il importait de renforcer les liens entre, d'une part, les zones rurales et urbaines, et, d'autre part, les autorités nationales et locales. Deux représentants ont donné à entendre que des partenariats bien gérés conclus entre des zones urbaines et rurales pourraient contribuer à rendre les zones métropolitaines plus durables, à contenir l'étalement des villes et à empêcher l'exode rural. Un participant a mis en avant la symbiose entre les populations rurales et urbaines, tandis qu'un autre a demandé que les besoins des populations rurales se voient accorder davantage d'attention, par exemple en privilégiant dans une plus grande mesure les petites villes fournissant des services aux zones rurales.

43. Plusieurs représentants ont présenté les mesures prises par leur pays pour parvenir à un développement plus équilibré entre les régions et entre les zones urbaines et rurales. Ces mesures ont notamment consisté à fournir des services de base, proposer des infrastructures de haute qualité et créer des possibilités d'emploi en dehors du secteur agricole dans les zones rurales; à fournir des services logistiques aux zones rurales adjacentes à des villes afin de leur permettre d'entrer dans des chaînes d'approvisionnement locales et internationales; à mettre au point des réseaux de transport public entre les zones rurales et urbaines; à améliorer l'efficacité énergétique et utiliser l'eau de façon plus rationnelle; à accorder d'importants financements à des projets d'envergure internationale en matière d'aménagement urbain; et à construire des infrastructures routières, ferroviaires et portuaires afin d'inciter des entreprises à s'installer dans des régions défavorisées. Un autre représentant a fait part de l'expérience de son pays, qui a mis en place un nouveau modèle d'urbanisation destiné, entre autres, à faciliter l'intégration des migrants ruraux dans les villes et à améliorer le niveau de vie des habitants des zones urbaines et rurales. Un petit nombre de représentants a insisté sur le fait que les avantages de l'urbanisation et de la croissance économique devraient être répartis équitablement au sein de la population.

44. Plusieurs représentants, dont un représentant s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont déclaré que l'inégalité demeurerait le plus grand défi que le développement urbain durable avait à relever. Pour y remédier, il a été jugé indispensable que les politiques de développement durable fassent une place de choix à l'amélioration des logements abordables, des bidonvilles et des infrastructures, et que les politiques urbaines nationales soient conçues de telle sorte que les investissements publics profitent à tous les citoyens et promeuvent l'intégration sociale et le droit à la ville. Certains représentants, dont un représentant s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont demandé que se poursuivent les efforts destinés à fournir des logements adaptés, abordables, résilients et écologiquement durables aux habitants des zones urbaines et rurales dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes. D'autres ont souhaité que les questions relatives à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme fassent partie des plans d'aménagement urbain, et souligné qu'il fallait encourager les jeunes à participer davantage. L'importance de l'éducation, qui permet d'améliorer les conditions de vie des habitants des bidonvilles, a également été soulignée. Plusieurs représentants ont salué les initiatives d'ONU-Habitat destinées à améliorer les implantations sauvages, et trois représentants ont souhaité que l'Afrique joue un rôle de premier plan dans le Nouveau Programme pour les villes.

45. Un représentant a préconisé un engagement plus ferme en faveur du renforcement des capacités et l'amélioration du mécanisme de transfert de technologies entre partenaires de développement dans le cadre d'un partenariat mondial revigoré. Il a également été jugé important de conclure des partenariats à l'échelon national : plusieurs représentants ont indiqué que certains gouvernements nouaient des partenariats avec le secteur privé afin d'agir en qualité d'intermédiaires plutôt que d'être les seuls fournisseurs de logements.

46. Un représentant a souligné que les migrants avaient un rôle important à jouer dans le programme d'aménagement urbain et rappelé que les besoins des populations migrantes devraient être pris en considération lors de l'élaboration des politiques d'urbanisation.

47. De nombreux représentants ont salué la contribution qu'ONU-Habitat avait apportée à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et instamment demandé qu'une contribution similaire soit apportée aux fins de la préparation de la Conférence Habitat III. L'objectif concernant les villes et les établissements humains (objectif 11) avait remporté un large soutien, tout comme les cibles connexes proposées par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable qui, selon un représentant, pourraient aider à relever les défis auxquels l'urbanisation se heurte, et ce, pour l'ensemble des établissements. Un représentant a estimé qu'il fallait examiner la possibilité de passer des accords de gouvernance en matière d'activités infranationales entrant dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif 11. Un autre a observé que la session en cours offrait une excellente occasion de faire le lien entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable.

48. Il a été largement admis que pour permettre à ONU-Habitat de s'acquitter efficacement de son mandat dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 et de l'ambitieux Nouveau Programme pour les villes, il était indispensable que le Conseil d'administration convienne, à sa session en cours, d'un train de mesures visant à renforcer la gouvernance d'ONU-Habitat. Une telle réforme a été jugée nécessaire pour rendre ONU-Habitat plus efficace, plus rentable, plus transparent et plus à l'écoute des États membres, et pour assurer une meilleure surveillance du Programme. Un représentant s'exprimant au nom d'un groupe de pays a déclaré que le renforcement du contrôle ne devrait pas engendrer de coûts supplémentaires ni de lourdeurs administratives inutiles.

49. De nombreux représentants, dont un représentant s'exprimant au nom d'un groupe de pays, se sont dits préoccupés par les défis auxquels ONU-Habitat ne cesse de faire face concernant son budget de base. Le Directeur exécutif a été invité à intensifier ses efforts en vue de mobiliser des ressources et d'élargir la base de donateurs, y compris en faisant mieux connaître les activités du Programme et les résultats de ses travaux en utilisant, notamment, les médias sociaux. Quelques représentants ont salué la décision du Gouvernement kényan d'augmenter sa contribution au profit d'ONU-Habitat et invité d'autres pays à faire de même.

50. Deux représentants ont déclaré qu'ils ne pourraient pas maintenir leur niveau d'appui financier en faveur du Programme à moins que la base de donateurs ne soit élargie et que des réformes ne soient mises en place. En particulier, ils ont vivement encouragé ONU-Habitat à donner rapidement effet aux récentes recommandations du Bureau des services de contrôle interne, en priorité celles concernant l'évaluation de la performance (qui, selon un représentant, se voient accorder une priorité beaucoup trop faible), la gestion axée sur les résultats, la collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies et le renforcement de la transparence et de l'application du principe de responsabilité.

51. Un représentant a engagé ONU-Habitat à faire avancer la réforme découlant de la création du Groupe de l'évaluation indépendante en 2012 et de l'adoption d'une politique d'évaluation en 2013, y compris aux échelons régional et national, et à utiliser les informations obtenues dans le cadre du suivi et de l'évaluation des projets pour mieux éclairer ses programmes et stratégies. Il a également invité ONU-Habitat à mettre au point une stratégie pour gérer les risques associés aux activités qu'il mène dans des zones reculées et au recours à des consultants, et salué les progrès accomplis depuis 2013 en vue de rendre ONU-Habitat plus efficace et plus rentable. Un petit nombre de représentants, dont un représentant s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a demandé à ONU-Habitat de renforcer sa présence régionale afin d'aider les pays à se doter d'établissements humains qui soient durables et équitables et qui favorisent l'intégration sociale.

52. Estimant qu'Habitat III offrira une occasion unique à toutes les parties prenantes de mettre en commun les enseignements tirés, les expériences et les bonnes pratiques, plusieurs représentants, dont un représentant s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont demandé aux donateurs de contribuer au fonds d'affectation spéciale pour Habitat III en vue de promouvoir la participation des pays en développement à la Conférence et à son processus préparatoire.

B. Dialogue sur le thème spécial de la vingt-cinquième session du Conseil d'administration

53. À ses 5^e et 6^e séances plénières, tenues le mardi 21 avril 2015, le Conseil d'administration a tenu un dialogue sur le thème spécial de la session au titre du point 6 de l'ordre du jour. À cette occasion, un discours d'orientation a été prononcé et des échanges de vues ont été organisés dans la matinée et une séance d'échange de vues et une séance de clôture ont été tenues dans l'après-midi. Au cours des séances d'échange de vues, qui ont été animées par un modérateur et plusieurs intervenants, plusieurs orateurs ont fait des présentations, suite auxquelles les participants ont fait des observations auxquelles les orateurs ont répondu à leur tour. Un résumé du dialogue figure à l'annexe [] du présent compte rendu.

-
- IV. Ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session du Conseil d'administration et autres dispositions à prendre en vue de cette session (point 8 de l'ordre du jour)**
54. [À compléter]
- V. Amendement au règlement intérieur du Conseil d'administration (point 9 de l'ordre du jour)**
55. [À compléter]
- VI. Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour)**
56. [À compléter]
- VII. Adoption du rapport de la session (point 11 de l'ordre du jour)**
57. [À compléter]
- VIII. Clôture de la session (point 12 de l'ordre du jour)**
58. [À compléter]

Annexe []**Message adressé par le Secrétaire général au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa vingt-cinquième session**

C'est avec plaisir que j'adresse mes salutations aux participants à la vingt-cinquième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, qui intervient alors que les liens entre l'urbanisation et le développement durable sont mieux compris et appréhendés.

C'est dans les villes que se jouera la lutte pour la viabilité à long terme de notre monde. L'urbanisation offre un potentiel considérable pour extraire des millions de personnes de la pauvreté et pour accélérer la croissance économique, comme en attestent quelques-unes des principales économies émergentes apparues au cours des dernières décennies.

Cependant, pour que l'urbanisation puisse contribuer efficacement au développement durable, d'importants problèmes devront être réglés, notamment la mauvaise planification des villes et l'insuffisance de l'encadrement juridique; le manque d'emplois, en particulier le chômage des jeunes; et les difficultés d'accès aux services de base au regard d'une population urbaine en rapide croissance, en particulier en Afrique et en Asie. En outre, la prolifération des taudis et des bidonvilles et le développement de l'économie souterraine, y compris en matière de logements et de transports, posent d'autres problèmes. La contribution des villes au réchauffement global résultant, d'une part, de l'étalement incontrôlé des villes et, d'autre part, d'une dépendance excessive des établissements humains vis-à-vis des véhicules automobiles et des combustibles fossiles, constitue un autre obstacle majeur. Par ailleurs, le creusement des inégalités et l'augmentation de la discrimination à l'encontre des femmes et des groupes marginaux devront être surmontés si l'on veut parvenir à un développement durable à plus long terme.

Les États membres ont pris acte de ces problèmes et perspectives lors des consultations consacrées au programme de développement pour l'après-2015, de sorte que l'urbanisation occupe désormais une place de premier plan dans le débat international sur le développement durable. C'est pourquoi je salue l'initiative que vous avez prise en proposant d'ajouter l'objectif 11 aux objectifs de développement durable, qui viserait à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient « ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ».

La présente session du Conseil d'administration précède trois accords très attendus, qui pourraient revêtir une importance capitale : l'adoption des objectifs de développement durable, en septembre; l'accord sur les changements climatiques, à Paris, en décembre; et le Nouveau Programme pour les villes, qui sera adopté à l'occasion d'Habitat III en octobre 2016. Vos délibérations pourraient donner de nouvelles orientations dans ces domaines, ainsi que dans la sphère plus vaste de l'urbanisation et des établissements humains durables. Je me réjouis, à cet égard, que le thème retenu pour cette session, « La contribution d'ONU-Habitat au programme de développement pour l'après-2015 : promouvoir un développement urbain et des établissements humains durables », reflète véritablement l'ambition de procéder aux changements nécessaires dont notre monde a besoin.

Veillez accepter tous mes vœux de réussite pour la présente session du Conseil d'administration.